

CAMPAGNE DE BOURSE DE LYCEE
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Avis aux élèves non boursiers

La campagne de bourse de lycée se fera sur 2 périodes :

- La première période de campagne : du 30 mai 2023 au 05 juillet 2023,
- La deuxième période de campagne complémentaire : du 01 septembre 2023 au 19 octobre 2023.

La demande en ligne est accessible sur le site Educonnect (flyer ci-joint)

OU

Le formulaire papier est disponible au bureau de l'accueil du lycée.

La date limite de retour des dossiers au bureau des bourses de l'établissement est fixée au 05 juillet 2023.

Pièces obligatoires à joindre à la demande de bourse :

L'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 avec le nombre d'enfants à charge.

En cas de situation de divorce ou séparation : le jugement du tribunal ou tout autre document justifiant le changement de situation familiale.

Avis aux élèves boursiers :

- Le départ de l'élève en cours ou en fin d'année scolaire pour un établissement du second degré,
- Le redoublement,
- L'inscription de l'élève (originaire d'un autre établissement) en début ou en cours d'année scolaire

impliquent **impérativement** une mise à jour de son dossier. Les familles doivent prendre contact auprès du service des bourses du lycée au 0262 921520 pour tout changement de situation.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 29 mai au 5 juillet 2023

**Vous êtes plus
de 220 000
à avoir fait une
demande en ligne
en 2022**

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Tout document
mentionnant
mon numéro fiscal
et celui de mon
concubin éventuel



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
unique EduConnect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande



Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte Educonnect ou



<https://metice.ac-reunion.fr>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.



Je fais une demande pour :

- mon enfant qui était en 3^e en collège qui est en lycée public à la rentrée 2023 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.



Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee



COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DEMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte EduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.
Plus d'informations au verso.

Du 29 mai au 5 juillet 2023

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Tout document
mentionnant
mon numéro fiscal
et celui de mon
concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte
ÉduConnect



Mon adresse
de messagerie
électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ÉduConnect
Sur metice.ac-reunion.fr

Je clique sur "Mes services / Bourse de lycée" et j'arrive sur le service.

- 2 Je fais une demande pour :
 - mon enfant qui est en 3^e en collège et qui sera en lycée public à la rentrée 2023 ;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

- 3 Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Toute l'information sur educabon.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.





ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants.**



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**
et le **samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)
(prix d'un appel local)